DELIBERATION N° 2024 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Nombre de Conseillers : En Exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

Date de convocation : Jeudi 21 Mars 2024

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, PARENT Philippe, DUVAL Léon, GENOUX-PRACHEX Lionel, CARRILLAT Olivier, Monsieur ROTH Jean-Luc. Mesdames BONIER Laurence, BAYAT-RICARD Marianne, ALLARD-VAUTARET Claire, VALLENTIEN Jennifer, LAMARLE Nadège, GONTHIER-GEORGES Céliane.

Excusés: Madame COINDET Jocelyne.

Absent: Monsieur BOURDIN Fabian,

LAMARLE Nadège a été élue secrétaire.

VOTE DES TAUX DES TAXES

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, d'augmenter les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 pour les fonciers bâti et non bâti de 2%, maintenir le taux de taxe d'habitation et de les porter taux pour 2024 à :

Foncier bâti: 18.93%
Foncier non bâti: 28.02%
Taxe d'habitation: 13,10%

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

anale

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance LAMARLE Nadège

Le Maire, ierre-Jean CRASTES